



Saint-Louis, le 13 FEV. 2013

UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE
SCIENCES APPLIQUÉES ET DE TECHNOLOGIE

Le Directeur

Arrêté portant nomination de Coordonnateur
du Master Informatique de l'UFR
de Sciences Appliquées et de Technologie de
l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

LE DIRECTEUR

- VU la loi n° 90-03 du 02 janvier 1990 portant création de l'Université de Saint-Louis ;
- VU le décret n° 90-698 du 26 juin 1990 portant extension à l'Université de Saint-Louis du Régime financier de l'Université de DAKAR;
- VU le décret n° 96-597 du 10 juillet 1996 portant statut de l'Université de Saint-Louis;
- VU le procès verbal de passation des services entre les Directeurs sortant et entrant, signé en date du 23 avril 2009 ;
- VU les nécessités de service ;

A R R E T E

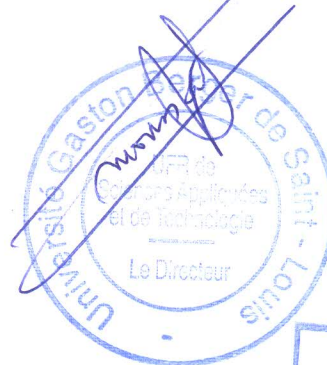
Article Premier : Monsieur Ousmane THIARE, Maître de Conférences, est nommé Coordonnateur du **Master Informatique** de l'UFR de Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis pour une durée de deux (02) ans à partir de l'année académique 2012/2013.

Article 2 : L'intéressé perçoit une indemnité forfaitaire fixée par arrêté du Directeur de l'UFR de Sciences Appliquées et de Technologie.

Article 3 : Le Chef des Services Administratifs de l'UFR de Sciences Appliquées et de Technologie et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

AMPLIATIONS :

- Recteur,
- Directeur d'UFR,
- CSA/UFR,
- Chefs de Section,
- Chef Service des Finances,
- Intéressé.



Pr. Moussa LO